

**Pour FO :
cette réforme
doit au bas mot
être remise
à plat et ce
dans les plus
brefs délais
avant que
d'autres
situations
dramatiques
ne soient
à déplorer**

Réforme de la filière STI : le CHSCT demande l'ouverture d'une négociation.

Suite au suicide d'un professeur de STI de l'académie d'Aix Marseille, le CHSCT du Ministère de l'Education Nationale s'est réuni de manière extraordinaire ce 14 octobre.

La délégation FO, assistée d'un expert, a établi, faits et témoignages à l'appui, les effets néfastes de la réforme STI sur les collègues. Pour FO cette pseudo modernisation signe l'arrêt de mort de la filière. Les collègues ne supportent plus de devoir enseigner des disciplines qu'ils ne maîtrisent pas, d'être mutés parfois très loin de leur résidence, de devoir enseigner des disciplines connexes (techno, chimie,...), de devoir se reconverter.

Cette réforme conduite à la hussarde par le prédécesseur de Monsieur PEILLON s'est traduite par une formation réduite à de l'autoformation sur le temps personnel et à l'augmentation de la charge de travail. Elle a, par ailleurs, provoqué la baisse du niveau des élèves, un déroulement inacceptable des épreuves du Bac remettant en cause le travail même des professeurs (notes corrigées, niveau des épreuves revu...)

Considérant l'état de santé de nos collègues : abattements, démotivations burn out, colère, multiplication des troubles psycho-sociaux, le CHSCT a donc rendu deux avis.

- Le premier concerne les mesures urgentes à prendre : mise en œuvre d'un plan national d'urgence qui mette en œuvre le suivi médical de ces personnels à risque, des mesures urgentes en terme de formation et d'allègement de service, la réaffectation des collègues qui le souhaitent dans les lycées technologiques.
- Le second adopté par FO et la FSU indique : « *En raison des atteintes avérées à la santé des personnels dont l'employeur est responsable, le CHSCT demande l'ouverture immédiate d'une négociation sur la réforme STI. Il saisit le CT de cette préconisation au titre de l'article 48.* » (L'UNSA a voté contre rappelant son soutien à la réforme).

Le représentant FO au CHSCT concluait ainsi son intervention : « Parce qu'un emplâtre ne saurait soigner une jambe de bois, cette réforme doit au bas mot être remise à plat et ce dans les plus brefs délais avant que d'autres situations dramatiques ne soient à déplorer. »

C'est en ce sens que le représentant FO interviendra mercredi au Comité Technique Ministériel.